

	<b>Ordre des Architectes – section FR</b>
<b>Chambre bruxelloise</b>	<b>PEB BRUXELLES : FORMATIONS</b>

**L'Ordre des Architectes a le plaisir de vous communiquer l'organisation par l'IBGE de formations PEB à Bruxelles**

**Formations pour architectes et ingénieurs dans le cadre de la Performance Energétique des Bâtiments (PEB)**

Dès le 8 avril 2008, Bruxelles Environnement lance deux nouvelles formations destinées aux architectes et ingénieurs : une formation permettant de devenir « conseiller PEB » en région de Bruxelles-Capitale et une formation visant à maîtriser les économies d'énergie tout au long du processus de conception d'un bâtiment.

**Formation « Conseiller PEB » :**

Dans le cadre de la Performance Energétique des Bâtiments, il est prévu, dans certains cas, l'intervention d'un Conseiller PEB.

Cette mission devra être assurée par un architecte ou un ingénieur disposant d'un agrément « conseiller PEB » délivré par la Région de Bruxelles-Capitale. L'obtention de cet agrément est conditionné à la participation à la formation « conseiller PEB ». Grâce à cette formation, les participants disposeront des outils tant réglementaires que techniques pour assumer la mission de conseiller PEB.

Plusieurs cycles de formations d'une durée de 40 heures se dérouleront en mai et juin 2008.

**Formation « Conception énergie » :**

Pour aller encore plus loin, Bruxelles-Environnement souhaite permettre aux architectes, ingénieurs et concepteurs de projets d'améliorer leurs compétences techniques dans l'ensemble des matières visant les économies d'énergie. Cette formation donne au concepteur une idée claire des décisions à prendre tout au long du processus de conception : de l'esquisse au dossier technique en passant par la gestion des contacts entre les acteurs du projet.

Plusieurs cycles de formations d'une durée de 40 heures se dérouleront en mai et juin 2008.

**Cumul des deux formations**

Il est possible de cumuler les deux formations. Le module « techniques pour consommer moins » (2 jours) est commun aux deux formations. Il fera donc l'objet d'une dispense en cas de participation aux deux formations.

**Plus d'infos**

[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be) > Professionnels > Formations et séminaires

ou 02/775.75.75